

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune d'Eybouleuf

Enquête publique relative au projet d'élaboration de la carte communale

Le public est informé que, par arrêté municipal n°2015-014 du 20 juillet 2015, le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration de la carte communale.

Cette enquête publique se déroulera du mardi 15 septembre 2015, 9h au samedi 17 octobre 2015, 12 heures inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est Monsieur le Maire d'Eybouleuf.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, auprès de la mairie d'Eybouleuf, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

En application de l'ordonnance n° E 15-040/87 CC du 24 juin 2015, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges, a désigné M Henri BONNEAU comme commissaire-enquêteur et M Guy JOUSSAIN, en tant que commissaire-enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux soit :

le lundi et le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h,

le mardi, le mercredi et le vendredi de 8h30 à 12h,

le samedi de 9h à 12h sauf le 2^{ème} et 4^{ème} samedi du mois

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur au siège de la mairie pendant toute la durée de l'enquête et impérativement avant la clôture de celle-ci.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.mairie-eybouleuf.fr

Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à mairie.eybouleuf@wanadoo.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales à la mairie aux dates et heures suivantes :

le mardi 15 septembre 2015 de 9 heures à 12 heures,

le mercredi 23 septembre 2015 de 9 heures à 12 heures,

le lundi 12 octobre 2015 de 14 heures à 17 heures,

le samedi 17 octobre 2015 de 9 heures à 12 heures,

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais des personnes qui en feront la demande pendant la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront également déposés à la mairie et sur le site internet www.mairie-eybouleuf.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, la décision de l'approbation éventuelle de la carte communale sera de la compétence du Conseil Municipal de la commune d'Eybouleuf et de Monsieur Préfet de la Haute-Vienne.

Le Maire,

Bernard DUMONT